



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHÉ

Date du Conseil Municipal : 29 juin 2016

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Étaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, FARDOIT Jean, VITRY Sandrine, BOURDON Thierry, DE LA HITTE Edouard, PRUNIER Patrick, PREVOST Eric, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie, VASSEUR Dominique (arrivé à 20h25)

Excusés : JANVIER Alain, CHENIN-HAUVILLE Anne,

Secrétaire de séance : PRUNIER Patrick

Pouvoirs : JANVIER Alain donne pouvoir à GLORIA Fabrice.
CHENIN-HAUVILLE Anne donne pouvoir à FARDOIT Jean

ORDRE DU JOUR

Dénomination de la rue créée dans le lotissement Les Vallées Bourges

Lors de la précédente réunion de conseil municipal, M. le Maire avait sollicité les élus afin de réfléchir à la dénomination de la rue créée dans le lotissement Les Vallées Bourges. Plusieurs propositions avaient alors été faites. Rappel des noms alors proposés est fait.

Afin de pouvoir transmettre ce nom de rue aux fournisseurs desservant le lotissement (Orange, EDF...) qui en ont besoin pour leurs raccordements, il convient de valider un nom.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le nom « Rue de Molise » pour la voie créée dans le lotissement Les Vallées Bourges.

Arrivée de M. Vasseur à 20h25.

Remboursement de sinistre

En juillet 2015, après une fuite au niveau de la station d'épuration, un vache présente dans le champ situé en aval de la station, est morte. L'éleveur a alors saisi son assureur, et la commune en a fait de même. Une autopsie a été effectuée incriminant la cause du décès de la vache à la présence de nombreuses bactéries d'origine fécale dans le corps de l'animal. Après une bataille d'assureurs de presque un an, la valeur de l'animal a été remboursée à l'éleveur. Par contre, la commune a une franchise. Groupama, assureur de l'éleveur, sollicite donc le remboursement de cette franchise qui n'a pas été prise en compte dans le remboursement du préjudice à l'éleveur. La somme s'élève à 466,00 euros.

Il est proposé de procéder au paiement de cette somme afin que l'éleveur soit totalement dédommagé de son préjudice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de payer la franchise de 466,00 euros afin que le remboursement du préjudice soit entier.

Indemnités de gardiennage de l'église

Comme tous les ans, le conseil municipal doit attribuer une indemnité de gardiennage de l'église. Depuis l'année dernière, le Père Lenoir réside dans le presbytère communal. Le montant de cette indemnité, fixé par arrêté préfectoral, est de 474,22 euros. Cette somme est versée à la paroisse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la somme de 474,22 euros pour l'indemnité de gardiennage de l'église de Moulins-la-Marche.

Travaux sur le bar de la salle des fêtes

Des travaux d'isolation du bar de la salle des fêtes vont avoir lieu dès septembre. En effet, le projet d'en faire une salle pouvant accueillir une cinquantaine de personnes répond à une demande de la population. Par contre, le bar qui se trouve dans cette pièce consomme un espace important par sa longueur et sa configuration.

M. le Maire propose au conseil municipal l'éventualité de démolir ce bar et d'en créer un autre moins grand et plus adapté aux festivités d'aujourd'hui. Pour étudier cette possibilité, nous avons un devis pour la démolition de ce bar, et deux autres devis pour la création d'une nouvelle structure. L'ensemble atteint la somme de 8 485,80 euros TTC, à cela il faudra ajouter de coût de la réfection de la plomberie et de l'électricité.

Les devis pour la construction du nouveau bar consistent en la création d'un bar en « L » dont le muret serait en briques et le dessus en chêne traité spécifiquement. Il pourrait être installé à droite en entrant dans la salle. Les chambres froides sont déjà installées dans cet espace. La porte donnant sur l'extérieur garderait donc toute son utilité.

Pour Mme Vitry, ce projet permettrait de plus l'optimisation de la pièce jadis destinée à la billetterie.

Un second devis de maçonnerie sera demandé pour un muret en agglo avec des briques de parements et un enduit.

Dans la mesure où les travaux du bar ne sont pas inscrits au budget, M. le Maire propose de basculer la ligne budgétaire réservée à l'acquisition des parcelles AB 96 et 97 de 10 000 euros sur le projet de démolition reconstruction du bar.

La rénovation du plafond de la partie bar débutant le 12 septembre, ces travaux pourraient être envisagés tout début septembre.

M. Bourcet propose de demander un devis pour mettre des dalles antidérapantes clipsables pour terminer le sol. Dans un premier temps, le sol sera simplement réagréé. La réfection du sol pourrait être inscrite au budget 2017, tout comme la réfection des murs de cette pièce.

Mme Hayère souligne le fait que le vestiaire est lui aussi inadapté à la salle.

M. le Maire propose de déplacer deux penderies en bois dans la coursive qui longe la grande salle et de laisser la plus petite dans la salle contenant le bar.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le projet de démolition – reconstruction du bar de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de basculer l'enveloppe budgétaire initialement prévue pour l'acquisition des parcelles AB 96 et 97 de 10 000 euros sur le projet de démolition – reconstruction du bar. Une décision modificative sera prise dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises Démo TP, Bernard Lefèvre et Pascal Gadeyne pour ces travaux.

Devis pour le busage du fossé – station essence

Dans le projet de création de la station essence, la commune avait décidé de prendre à sa charge le busage du fossé longeant la route départementale. Deux devis nous sont parvenus pour ces travaux :

- Seel Lawson : 2 627,28 euros HT soit 3 152,74 euros TTC
- Colas : 2 393,60 euros HT soit 2 878,32 euros TTC

Pour information, M. le Maire indique que le Conseil Départemental a octroyé une subvention de 2 621,00 euros pour les travaux de busage de ce fossé et la protection incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de Colas d'un montant de 2 878,32 euros TTC.

Devis pour un raccordement au réseau d'assainissement

M. et Mme Hemming, sont domiciliés à la Briquetterie. Leur habitation est situé du même côté que la station d'épuration. Ils ne sont cependant pas raccordés au réseau d'assainissement collectif. Dans un courrier du 8 juin 2016, ils ont sollicité l'autorisation de se raccorder. Un devis Demo TP du montant des travaux a été joint à ce courrier pour un montant de 5 903,70 euros TTC.

Usuellement, la commune de Moulins-la-Marche prend à sa charge les travaux d'installation de boîtes de branchement ainsi que le raccordement allant jusqu'au réseau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, valide la pose de la boîte de branchement pour le raccordement de l'habitation de M. et Mme Hemming.

Aide au raccordement au réseau d'assainissement

Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif étant en cours sur la commune, des demandes d'aides pour la mise en conformité et de raccordement au réseau ont été faite par des particuliers.

Cependant, des collectivités ne peuvent pas attribuer des fonds publics pour le financement d'investissements privés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, ne pas valider les demandes d'aides au raccordement ni celles concernant les mises en conformité.

Divers

M. le Maire a participé à une réunion de chantier avec la Safège et les représentants d'Eurovia et de Vigilec. Le chantier a pris du retard à cause des intempéries. L'entreprise Vigilec, qui a en charge les réseaux, a sous-traité la partie assainissement. Cependant, on déplore le manque d'efficacité de la part du sous- traitant. Après des essais, des problèmes d'étanchéité se sont révélés. Certains travaux vont devoir être recommencés. Afin de s'assurer de la conformité des travaux, des tests et une contre expertise vont être effectués. La Safège attend le rapport pour évaluer les erreurs.

Eurovia, qui a en charge la voirie, n'a donc pas pu intervenir sur le chantier comme prévu dans le planning des travaux. L'entreprise, ayant un chantier dans un collège pendant les vacances d'été, ne pourra commencer les travaux sur le lotissement que début septembre.

M. le Maire a prévenu l'entreprise Vigilec que si les délais, sur lesquels elle venait de s'engager, n'étaient pas respectés, alors la commune ferait valoir ses droits à appliquer des pénalités de retard.

La pose du poste de refoulement se fera début juillet et celle du transformateur à la fin du même mois. La mise en service devrait se passer en septembre. La dépose du transfo et des lignes aériennes devraient avoir lieu en septembre. La connexion de la pompe de relevage sera active en septembre.

M. Prunier demande s'il est possible de poser un panneau « à vendre » avec un plan du lotissement.

M. le Maire rappelle la législation sur la publicité qui l'interdit. Seul un panneau est sur le terrain.

M. de la Hitte s'interroge sur les moyens dont on peut disposer pour faire de la publicité.

Afin de promouvoir le lotissement en devenir, M. le Maire a invité des promoteurs et des agences auxquels il a présenté le projet. Dans cette optique, un article a été inséré dans le dernier bulletin municipal. On pourrait envisager de faire paraître une annonce dans Ouest-France immobilier mais ce service est payant. Un panneau provisoire sera installé aux abords de la Motte Féodale lors de la Fête des Potiers et également lors des courses à l'hippodrome.

M. le Maire informe les conseillers que la CDC ne prendra plus en charge l'entretien des espaces verts extérieurs de l'école des Sources. De plus, au niveau du pôle médical et du terrain de tennis, on peut constater que la qualité de l'entretien n'est pas à la hauteur. Cette dernière partie est sous traitée par la CDC auprès d'un prestataire de service : ACI. M. le Maire propose que la commune reprenne à son compte la totalité de l'entretien des espaces verts. Si la CDC accepte cette proposition, nous pourrions négocier que la somme versée à ACI par la CDC soit donnée à la commune.

M. le Maire rajoute qu'il est envisagé d'établir une convention avec la CDC afin de gérer nous même les petites interventions sur les bâtiments du ressort de la CDC. Cette possibilité est à l'étude par les services de la CDC.

Lors de la cérémonie du 8 mai, très peu de personnes étaient présentes. Le vin d'honneur alors préparé pour l'occasion a été perdu. A l'heure où les collectivités territoriales doivent faire des économies, faire des cérémonies où personne ne se déplace, n'est pas approprié !

En ce qui concerne le 14 juillet, les anciens combattants n'interviennent que par sympathie. Le conseil municipal décide donc de ne pas faire de cérémonie pour ce 14 juillet 2016.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des enseignants du collège André Collet, à l'attention de l'inspecteur académique, qui demande l'ouverture d'une classe de 3ème supplémentaire pour la rentrée 2016-2017. 58 élèves devraient rentrer en

troisième, le seuil pour l'ouverture est de 64 élèves, il n'est que de 60 pour les classes de sixième. Le soutien des élus est sollicité. L'ensemble du conseil municipal vote une motion approuvant l'ouverture de la troisième classe de 3ème.

En 2013, le CIAS a versé une subvention de 800 euros à l'association des donneurs de sang Celle-ci était de 500 euros en 2014 et 2015. Le CIAS ne leur accorde plus la subvention pour l'année 2016. Il ne subventionne que des associations et structures dont l'action relève d'un caractère social. Le don du sang relève de la santé publique.

L'association des donneurs de sang demande donc à toutes les communes du ressort de la CDC de subventionner leur structure pour compenser la perte financière.

La commune de Moulins la Marche ne subventionne que les associations qui œuvrent sur le territoire. L'association des donneurs de sang n'a aucune action sur notre commune. Toutefois si l'association venait à mener des actions concrètes sur la commune, celle-ci pourrait revoir sa position.

Il n'y aura pas de versement de subvention à l'association des donneurs de sang.

M. le Maire a lu un courrier informatif de l'Amicale des Sapeurs Pompiers annonçant l'annulation du bal initialement prévu le 13 juillet. Un défaut de trésorerie ne leur permettrait pas d'assurer la logistique.

Il est rappelé que la commune a accordé une subvention de 300 euros pour l'année 2016. La même somme a été attribuée à l'Amicale des jeunes Sapeurs Pompiers.

Le club de rugby a envoyé une lettre de remerciement pour la subvention que la commune lui a versée.

Lors de la précédente réunion de conseil municipal, il avait été fait part de la demande du SDIS concernant le renouvellement de la convention pour l'entretien des espaces verts de la caserne de Moulins-la-Marche. Suite à un échange avec les services concernés, les termes de la convention restent identiques.

M. le Maire est autorisé à signer le renouvellement de cette convention.

Un devis a été demandé pour l'installation d'une porte sous les tribunes. Le devis fourni consiste en une porte en bois. D'autres devis vont être demandés pour l'installation d'une porte de service en métal.

Questions diverses

Mme Lechat indique que la fontaine située place de la Mairie ne fonctionne plus.

M. le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise La Peinture Rilloise doit intervenir pour la pose d'une résine d'étanchéité et la peinture. Nous sommes dans l'attente de l'intervention, il serait souhaitable qu'elle ait lieu avant la fête des potiers.

M. Fardoit s'interroge sur la date le début des travaux prévus sur la place situé face au 31 grande rue. Suite à un accident de travail du maçon, les travaux initialement prévus en juin sont repoussés à la mi-juillet.

M. le Maire annonce que le bilan de la Fête de la musique est positif malgré la pluie et l'absence de la tête d'affiche en raison d'un quiproquo de calendrier.

M. de la Hitte s'interroge sur l'installation d'un conteneur à déchet qui sera situé derrière la salle des fêtes.

M. le Maire indique que le principe est acquis et que le Smirton est favorable au projet, mais c'est ce dernier qui doit fournir le conteneur. Nous allons relancer le Smirton sur ce dossier.

Prochaine séance le 7 septembre 2016.

Levée de séance à 22h30.